

Coordinateur du DIU :
Professeur Maité TAUBER
Centre d'Endocrinologie, Maladies Osseuses, Génétique et Gynécologie Médicale
Hôpital des Enfants
CHU de Toulouse
330 Avenue de Grande Bretagne
31059 TOULOUSE Cédex
France

Tél : 05.34.55.84.80 (secrétaire)
Fax : 05.34.55.85.58
courrier : tauber.mt@chu-toulouse.fr

Origine : M. TAUBER – Coordinateur National
Objet :

DIU d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques
Universités de :
Angers – Limoges - Lyon 1 – Marseille - Paris V – Paris VI –
Paris VII - Toulouse
Règles d'Inscription au DIU
(Commission Pédagogique Paris - Juin 2010)

I - Objectif et Enseignement:

Ce DIU a pour objectif de qualifier en Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques des spécialistes en pédiatrie, préférentiellement chefs de clinique, qui vont exercer cette « surspécialité

» sur le territoire national en milieu hospitalier universitaire (CHU) ou général (CHG), un ancrage hospitalier étant indispensable à la pratique de cette « sur-spécialité ».

Ce DIU est organisé conjointement entre les universités d'Angers, Limoges, Lyon 1, Marseille, Paris V, Paris VI, Paris VII et Toulouse.

La Commission Pédagogique est composée des responsables de l'enseignement de chaque faculté et présidée par le Coordinateur National.

Le DIU se déroule sur deux années. Le redoublement n'est pas autorisé : un candidat ayant échoué à la première ou la deuxième année ne peut prendre une nouvelle inscription. Les deux années de formation comportent:

_ Une semaine à temps plein chaque année de cours intensif et de présentation et discussion de cas cliniques ou discussion d'articles.

_ **Un stage obligatoire** validant de **un an dont six mois minimum** à temps plein dans un Service clinique ou à activité clinique habilité (par la commission pédagogique) d'Endocrinologie et Diabétologie Infantiles des Universités délivrant le diplôme.

_ Une participation active sur les deux années aux séminaires, réunions spécialisées (Nationales, Régionales, Locales) en Endocrinologie et Diabétologie Infantiles.

_ Un contrôle des connaissances écrit (QCM et cas cliniques) chaque année sur le contenu théorique de la semaine d'enseignement.

_ La réalisation d'un mémoire écrit sur un sujet validé par les responsables du DIU et sous l'autorité d'un directeur de mémoire (« tuteur » de l'étudiant) qui prend la responsabilité de son contenu et de sa qualité.

_ Une épreuve orale (fin de deuxième année) devant un jury comportant :
- la soutenance du mémoire
- une épreuve orale portant sur les connaissances en Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques.

Ainsi qu'une épreuve écrite portant sur des cas cliniques en Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques.

_ L'admission définitive est prononcée par le jury portant sur l'ensemble des notes.

Les Services Cliniques d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques d'une des Universités délivrant le DIU habilités à recevoir les étudiants au cours de la première année de DIU sont par ordre alphabétique :

Angers : Pr Régis Coutant / **Limoges** : Pr Anne Lienhardt. / **Lyon** : Pr Marc Nicolino - Pr Pierre Chatelain – Yves Morel/ **Marseille** : Dr Rachel Reynaud / **Paris Necker** : Pr Michel Polak / **Paris- Robert**

Debré : Pr Jean-Claude Carel - Pr Juliane Léger / **Paris- Saint-Vincent de Paul** : Pr Pierre Bougnères - Dr Claire Bouvattier - Dr Agnès Linglart / **Paris- Trousseau** : Pr Yves Le Bouc, Dr Irène Netchine, Dr Sylvie Rossignol / **Toulouse** : Pr Maité Tauber - Pr Jean-Pierre Salles.

II - Conditions requises pour les candidats à l'inscription au DIU d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques :

_ **En pratique** : « Le tuteur qualifié, le coordinateur national autorise après avis de la commission pédagogique... »

_ **Chaque étudiant candidat à l'inscription au DIU , Français ou non, ressortissant ou non de la CEE, choisit et rencontre un « tuteur » parmi les enseignants des universités délivrant le diplôme (cf. liste ci-dessus).**

_ Ce « tuteur » étudie vérifie l'adéquation entre le dossier de l'étudiant candidat à l'inscription et les critères décidés par la commission pédagogique. Cela comprend le niveau de formation, les stages effectués en pédiatrie, la capacité d'effectuer un stage validant dans un service qualifié en endocrinologie pédiatrique de six mois minimum avant la fin de la première année du DIU, le projet professionnel de l'étudiant (assistantat / insertion dans une équipe de CHU ou CHG avec exercice de l'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques hospitalière...).

_ **Le tuteur adresse au Coordinateur National un e-mail qualifiant le candidat à l'inscription.**

_ Le tuteur organise et supervise le stage clinique de l'étudiant, sa présence et sa participation aux activités de formation. Il décide en accord avec l'étudiant du sujet de mémoire de 2ème année dont il assume la responsabilité et la réalisation (qualité – calendrier). Il délivre l'e-mail de tutorat avec avis favorable pour la demande d'inscription.

_ **Certificat autorisant l'inscription :**

_ **Le certificat autorisant l'inscription est délivré par @-mail par le Coordinateur National (Pr Maité Tauber ; tauber.mt@chu-Toulouse.fr) après :**

1/ réception d'un @-mail d'acceptation du tuteur (qualification du parcours et du projet professionnel en pédiatrie endocrinienne du candidat, prise en charge du stage lors de la première année et encadrement du mémoire)

2/ envoi par l'étudiant (par @-mail) au Coordinateur National de :

- son e-mail
- son CV (version électronique)
- une lettre de motivation en précisant son projet à venir en endocrinologie et diabétologie pédiatriques (assistantat / post internat ou post-assistantat)
- son adresse personnelle active,
- son N° de téléphone personnel (compte tenu de la mobilité des candidats)
- la Faculté où l'étudiant va s'inscrire en DIU (celle du tuteur),
- lieu et dates du stage de formation pratique, nom du service de stage habilité.

L'étudiant, ayant reçu du Coordinateur National l'autorisation d'inscription, procède alors aux formalités d'inscription auprès des services administratifs de la Faculté du tuteur.

_ Les informations et convocations (enseignement, contrôle des connaissances, soutenance de mémoire et oral) concernant le DIU sont effectuées par courrier électronique.

III -Inscription des Candidats Français Titulaires d'un Doctorat en Médecine d'une Université Française et spécialistes en Pédiatrie (ou en fin de spécialisation Pédiatrie).

Rappel :

La Commission Pédagogique peut juger apte à s'inscrire les Pédiatres Français avec fonction hospitalière, sur la base des critères suivants :

_ Le DIU est ouvert aux DES et anciens DES de Pédiatrie préférentiellement chefs de clinique ou anciens chefs de clinique. Les demandes émanant de DES d'Endocrinologie sont également étudiées au cas par cas.

_ Les Pédiatres ou Endocrinologues ayant validé leur spécialité (préférentiellement chefs de clinique ou anciens chefs de clinique) et titulaires d'un poste à temps plein ou à temps partiel dans un CHU ou un CHG (France), soumettent leur demande d'inscription au tuteur qu'ils ont choisi. Celui-ci l'étudie et la transmet avec avis au Coordinateur National, qui délivre l'autorisation d'inscription. Les situations particulières, en particulier concernant les modalités de stage, sont étudiées par la Commission Pédagogique (composée des responsables de l'enseignement de chaque faculté et présidée par le Coordinateur National).

Pour les Pédiatres ou Endocrinologues ayant validé leur spécialité et exerçant déjà en secteur hospitalier (condition obligatoire), l'exercice de la spécialité en Endocrinologie et Diabétologie Infantiles nécessitant une équipe hospitalière, les demandes seront étudiées au cas par cas en fonction de l'organisation de l'activité et de l'organisation de spécialité proposée.

_ Les Pédiatres ou Endocrinologues ressortissant ou non de la CEE et ayant validé leur spécialité et installés ou exerçant en libéral exclusivement ne peuvent pas être inscrits car les garanties de l'exercice de la sur-spécialité nécessitent un ancrage hospitalier.

_ La Commission Pédagogique est souveraine dans ses décisions.

_ Toute demande d'inscription ne répondant pas à ces critères sera refusée.

IV - Critères d'Inscription des Candidats non Français, ressortissant à la CEE, ou hors CEE, Titulaires d'un Doctorat en Médecine et d'une spécialité de Pédiatrie d'une Université de la CEE ou hors CEE.

_ La Commission Pédagogique peut juger apte à s'inscrire les Pédiatres non Français, de la CEE ou hors CEE, avec fonction hospitalière (France ou CEE ou hors CEE), sur la base des critères suivants :

_ Ce DIU est ouvert aux spécialistes de Pédiatrie non Français, ressortissant à la CEE ou hors CEE. Les demandes émanant de spécialistes d'Endocrinologie de la CEE ou hors CEE sont également étudiées.

_ Le principe est de former des candidats de niveau équivalent dans leur pays d'origine à celui requis pour les candidats Français en France.

_ Les Pédiatres non Français ressortissant ou non à la CEE ayant validé leur spécialité de Pédiatrie dans leur pays d'origine et se destinant à exercer leur spécialité dans un CHU ou un CHG de ce pays d'origine soumettent leur demande d'inscription au Coordinateur National qui les étudie avec la Commission Pédagogique (composée des responsables de l'enseignement de chaque faculté et présidée par le Coordinateur National). Le dossier doit comporter les documents suivants (document papier ou électronique) :

- 1. une lettre (ou un e-mail) du candidat s'engageant à exercer la spécialité d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques pour 50% au moins de son temps d'activité clinique hospitalière (50% d'un équivalent temps plein).

- 2. une lettre (ou un e-mail) du Chef de Service hospitalier du pays d'origine prenant l'engagement de soutenir l'exercice d'activité du candidat en Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques.

- 3. un e-mail du tuteur Français du DIU qualifiant l'inscription du candidat et précisant les dates et le lieu du stage clinique obligatoire (six mois minimum).

- 4. une attestation de financement (bourse; autre...):
des frais de séjour du candidat en France d'au moins une année pleine, comportant l'inscription au DIU, le stage obligatoire ; si le séjour initial est d'une année, des frais de présence en France lors de la semaine d'enseignement intensif de deuxième année et à l'épreuve de soutenance du mémoire de fin de deuxième année.

- 5. **Candidat hors CEE** : une attestation (ou copie papier ou électronique) des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine attestant de la bonne maîtrise du Français si le pays n'est pas un pays de la Francophonie.

- 6. **Candidat hors CEE** : Il est de la responsabilité du candidat d'effectuer les démarches administratives afin d'obtenir des autorités une carte de séjour en ordre autorisant le séjour en France du candidat et couvrant la durée du DIU et de ses épreuves.

_ **Le certificat d'inscription obligatoire en première et deuxième année est délivré par le Coordinateur National sur avis de la commission pédagogique se réunissant en Mai-Juin et en Septembre de chaque année.**

_ Les Pédiatres ou Endocrinologues ressortissant ou non de la CEE et ayant validé leur spécialité et installés ou exerçant en libéral exclusivement ne peuvent pas être inscrits car les garanties de l'exercice de la sur-spécialité nécessitent un ancrage hospitalier.

_ La Commission Pédagogique est souveraine dans ses décisions.

_ Toute demande d'inscription ne répondant pas à ces critères sera refusée.

EN RESUME :

Pour s'inscrire au **DIU d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques**

1. L'étudiant contacte un tuteur choisi parmi la liste des enseignants (cf. services habilités)

2. Le tuteur transmet au Coordinateur National par e-mail la qualification du candidat : l'approbation du parcours et du projet professionnel en pédiatrie endocrinienne du candidat, l'acceptation de la prise en charge du stage lors de la première année et l'encadrement du mémoire.

3. L'étudiant adresse en parallèle par e-mail au Coordinateur National les informations demandées (son CV, lettre de motivation, stage, e-mail, adresse ... etc...).

4. L'étudiant reçoit l'autorisation d'inscription (e-mail) du Coordinateur National après avis de la commission pédagogique (réunion en septembre).

5. L'étudiant effectue son inscription auprès des services administratifs de la Faculté du Tuteur

Les Services Cliniques d'Endocrinologie et Diabétologie Pédiatriques habilités à recevoir les étudiants au cours de la première année de DIU sont par ordre alphabétique :

Angers : Pr Régis Coutant / **Limoges** : Pr Anne Lienhardt. / **Lyon** : Pr Marc Nicolino - Pr Pierre Chatelain – Yves Morel / **Marseille** : Dr Rachel Reynaud / **Paris Necker** : Pr Michel Polak / **Paris- Robert Debré** : Pr Jean-Claude Carel - Pr Juliane Léger / **Paris- Saint-Vincent de Paul** : Pr Pierre Bougnères - Dr Claire Bouvattier - Dr Agnès Linglart / **Paris- Trousseau** : Pr Yves Le Bouc , Dr Irène Netchine, Dr Sylvie Rossignol / **Toulouse** : Pr Maité Tauber - Pr Jean-Pierre Salles.

Professeur M. TAUBER

Coordinateur National du DIU